

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du CCAS

Nombres de membres : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
à DIX HUIT HEURES

Afférents au C.A : 12

En exercice : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 10

SEANCE DU 11 JUIN 2025

n°62

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.



Sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe Péguet, Président du CCAS

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Isabelle SAUVEYRE, Geneviève GUERIN, Christine Seigner, Messieurs Bernard SIMPLEX, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE, Christian CHEVALIER, Christian VIRET, Jean-Christophe PEGUET

ABSENT : Aurélie RICHARD, Nathalie STEVENON

Objet : Tableau des emplois : Transformation et publication du poste d'agent du CCAS

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

VU le budget du CCAS ;

VU le tableau des effectifs du CCAS ;

CONSIDERANT que les emplois des collectivités doivent être créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que dans un objectif de rationalisation du suivi des activités accomplies, le centre communal d'action sociale souhaite se doter d'un poste d'agent du CCAS, de catégorie C, à temps non complet 50%, dans la filière administrative ;

CONSIDERANT les activités identifiées dans le profil de poste joint en annexe : fiche de poste n°1

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la suppression du poste de responsable CCAS, dans la filière administrative, au sein des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B), à 17H30 soit 50% à compter du 1er juillet 2025 ;
- APPROUVE la création d'un poste d'agent du CCAS, dans la filière administrative, au sein du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), à temps non complet 17h30 soit 50% à compter du 1er juillet 2025 ;

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Le Président : Jean-Christophe PEGUET

Publication faite le :

